

FICHE 14

COMMENT ANTICIPER LA MIGRATION DE VOTRE ENTREPRISE VERS LE FTTE ?

Les offres FttE¹ (Fibre to the Enterprise) ont été conçues pour répondre aux besoins exigeants des entreprises, tout en s'appuyant sur la boucle locale optique mutualisée qui supporte les accès FttH. Apparues à la fin des années 2010, ces offres bénéficient ainsi des économies d'échelles induites par le déploiement généralisé de cette infrastructure sur l'ensemble du territoire.

Les offres FttE se distinguent des offres FttH par une qualité de service renforcée :

- **Les fibres optiques des accès FttE sont dédiées de bout-en-bout à un client unique**, du nœud de raccordement jusqu'à l'entreprise. À l'inverse, sur les accès FttH, une fibre optique partant du nœud de raccordement est partagée entre plusieurs clients.

- **Les services proposés dans les offres FttE relèvent de la catégorie des offres « entreprises ».** Elles sont assorties d'un débit garanti et d'une garantie de temps de rétablissement en 4 heures en cas d'incident. Vous trouverez plus de détail sur ces garanties : [FICHE 23 : Quelle qualité de service pour les offres fixes proposées aux entreprises ?](#)

Je suis une entreprise, les offres FttE sont-elles adaptées à mes besoins ?

Les offres FttE proposent une large gamme de services capables de répondre à de nombreux besoins. Cela peut s'avérer particulièrement adaptés à certains usages spécifiques. Nonobstant, d'autres solutions techniques ou technologiques peuvent également être utilisées, l'essentiel est de choisir celle qui correspond le mieux à vos besoins.

→ Pour découvrir en détail les solutions d'internet fixe et bénéficier de conseils pour choisir l'offre adaptée à vos besoins, vous pouvez consulter : [FICHE 3 : Les offres d'accès fixe à internet](#) et [FICHE 9 : Comment déterminer l'offre la plus adaptée aux besoins de votre entreprise ?](#)

COMMENT RACCORDER VOTRE ENTREPRISE AU FTTE ?

Après avoir identifié les opérateurs proposant des offres FttE, vous pouvez solliciter ceux de votre choix afin qu'ils vous fournissent une proposition commerciale pour ce service. À l'issue de leur étude, les opérateurs vous confirmeront la faisabilité, le délai et le tarif de la prestation. Vous pourrez ensuite sélectionner l'offre qui correspond le

mieux à votre entreprise. Si vous souhaitez avoir plus de détails sur la manière de faire jouer la concurrence ou de comparer les offres entre elles, vous pouvez vous référer à : [FICHE 9 : Comment déterminer l'offre la plus adaptée aux besoins de votre entreprise ?](#)

1. Les termes surlignés sont définis dans le glossaire en page 122.

L'opérateur auprès duquel vous souscrirez un accès FttE utilisera des fibres qu'il louera auprès de l'opérateur d'infrastructure qui a déployé la boucle locale optique mutualisée dans votre zone. Tous les opérateurs auront recours à la même boucle locale pour raccorder votre entreprise au FttE à une adresse donnée. Les modalités techniques de déploiement d'un accès FttE seront donc identiques chez tous les opérateurs qui vous proposeront ce type d'offre et les délais de mises en services seront donc similaires, d'un opérateur à l'autre.

Vous pouvez avoir recours à plusieurs accès FttE pour raccorder un même site de votre entreprise. Ils emprunteront

toutefois le même chemin dans le domaine public au sortir de votre site.

 **À savoir :** lorsque les technologies FttE et FttO sont toutes deux disponibles et qu'elles répondent aux besoins de votre entreprise, certains opérateurs pourront, suivant leur stratégie commerciale, choisir quelle technologie est la plus appropriée pour votre entreprise. En particulier, dans le cas des communes les plus denses, certains opérateurs peuvent choisir de ne commercialiser que des offres FttO. **N'hésitez pas à demander aux opérateurs consultés le type d'accès qu'ils prévoient utiliser pour raccorder votre entreprise.**



Pour être éligible au FttE, il est nécessaire d'être éligible au FttH

Pour en savoir plus sur l'éligibilité au FttH, et les termes utilisés dans ce cadre, vous pouvez consulter : [FICHE 13 : Comment anticiper la migration de votre entreprise vers la fibre optique \(FttH\) ?](#)

Si le local de votre entreprise est éligible aux offres FttH, vous pouvez consulter les opérateurs entreprises pour leur demander s'ils peuvent vous proposer une offre FttE.

QUEL EST LE TARIF D'UN ABONNEMENT À LA FIBRE FTTE ?

Le tarif des offres FttE est plus homogène à l'échelle du territoire que celui des offres FttO, qui peut varier fortement selon la localisation de l'entreprise, notamment dans les communes rurales.

En général, comme pour les offres FttO, le prix comprend des frais d'accès au service et un abonnement mensuel.

Le montant de l'abonnement mensuel dépend principalement du débit garanti souscrit (par exemple 10 Mbit/s, 100 Mbit/s, 1 Gbit/s). Il est donc recommandé de connaître les besoins en débit du site de l'entreprise afin de souscrire

un débit adapté et de prévoir la possibilité de l'augmenter pendant la durée du contrat.

Les tarifs pour un débit donné ayant tendance à baisser avec le temps², il est utile de demander régulièrement aux opérateurs une actualisation de leurs grilles tarifaires.

Les frais d'accès au service sont généralement **forfaitaires**.

Enfin, des réductions tarifaires sont souvent proposées pour les contrats avec engagements pluriannuels.

TRAVAUX À RÉALISER EN DOMAINE PRIVÉ

Dans certains cas, il sera nécessaire de réaliser des travaux pour le raccordement dans le domaine privé : passage de fourreaux entre bâtiments ou jusqu'à la voie publique, de gaines, mise à disposition de prise électrique, etc. Attention, ces interventions peuvent requérir l'obtention d'autorisations (propriétaire, syndic, sécurité pour site sensible, etc.).

La liste détaillée des travaux préparatoires à réaliser sur votre site sera précisée par l'opérateur à l'occasion d'une visite technique préalable au raccordement. Une partie de ces travaux pourra vous incomber. Il est recommandé, à l'issue de cette visite technique, **de réaliser ces travaux au plus tôt afin de limiter les délais de mise en service de l'accès.**

2. Les mouvements de baisses tarifaires unitaires accompagnent en partie l'évolution naturelle à la hausse des débits. Par le passé, la hausse

observée pour les débits des services aux entreprises a représenté environ un doublement du trafic tous les deux ans.